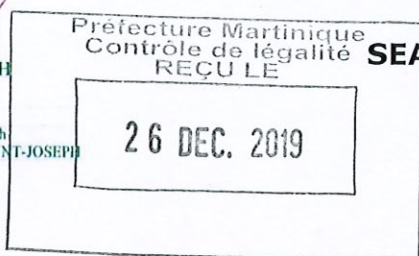


**EXTRAIT N°61/2019 DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH



SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Date de la convocation : Le 09 décembre 2019

la

L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.

Nombre de conseillers municipaux

En exercice 33

PRESENTS : Adjoints : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.

En début de séance :

Présents 10
Procurations 1
Excusés 2
Non excusés 20

Conseillers municipaux : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)

En cours de Séance :

Présents 13
Procurations 1
Excusés 2
Non excusés 17

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**TRANSFERT DE LA CONVENTION DE PORTAGE FONCIER CONCLU AVEC
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL POUR LA CONSTRUCTION DU
CARBET DES SCIENCES AU PROFIT DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
DE MARTINIQUE**

Le Maire expose :

Par convention du 07 février 2017, la ville de Saint-Joseph a mis à la disposition de l'association « Carbet des Sciences – CCSTI Martinique », pour une durée de 25 ans, un terrain nu sis à Croisée-Manioc, d'une superficie de 10 420 m², pour la construction d'un centre de vulgarisation scientifique.

Ce terrain a été acquis par le biais d'une convention de portage foncier conjointement conclue par la ville avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de la Martinique, le 05 juillet 2017, pour la somme de 521 000 €, à rembourser sur 15 ans.

Par courrier en date du 10 janvier 2019, le « Carbet des Sciences – CCSTI Martinique » a informé le Maire avoir demandé à la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage du bâtiment à construire.

Par délibération du 14 février 2019, l'Assemblée de Martinique a consenti à cette requête. Cependant, par courrier en date du 14 novembre 2019, le Président de la CTM indique vouloir disposer de la pleine maîtrise foncière de l'opération, et sollicite à cet effet l'approbation du Conseil municipal de Saint-Joseph pour procéder au transfert de la convention de portage foncier à son profit, afin de se substituer à la ville.

.....
Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER le transfert de la convention de portage foncier conclu avec l'Établissement Public Foncier Local de Martinique pour la construction du Carbet des Sciences, au profit de la Collectivité Territoriale de Martinique

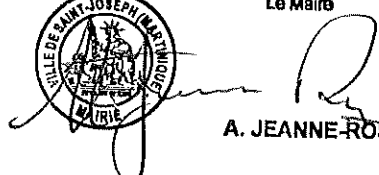
D'INFORMER l'EPFL de la décision de transfert du portage foncier à la CTM

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

Le Maire

A. JEANNE-ROSE